

Guide des parents et tuteurs 2018



Camp Garnier (Whitby)
Camp Marion (Pickering)



Table des matières

Mot de bienvenue	3
L'équipe du camp	4
Horaire des services.....	4
Accueil et départ.....	5
En cas d'absence.....	5
Ratio.....	5
Médicaments prescrits	5
Trousse du parfait campeur.....	6
Code vie des campeurs.....	6
Accidents	7
Politique de remboursement et d'annulation	8
Objets perdus	8

Mot de bienvenue

Chers parents,

Les équipes de camps de jour Garnier et Marion sont enthousiastes à la perspective d'accueillir votre enfant cet été. Une variété d'activités et sorties ont été programmées pour divertir vos jeunes, le tout dans une ambiance chaleureuse et sécuritaire. Qu'il soit créatif ou sportif, votre enfant passera des moments inoubliables avec ses pairs/camarades et des animateurs qualifiés dynamiques et parfois même extravagants !

Pour toute question ou information, veuillez communiquer avec :

- ❖ **Camp Garnier – Alexa Gravel – Superviseur, camp Garnier**
Tel : 289-600-8786
Courriel: campgarnier@gmail.com
- ❖ **Camp Marion – Juliane Heron – Superviseur, camp Marion**
Tel : 289-688-8001
Courriel: campmarion.pickering@gmail.com

Nous vous remercions d'avoir choisi le camp de jour Garnier/Marion et vous souhaitons un bel été !

L'équipe du camp

L'équipe du camp

L'équipe du camp est composée d'un superviseur, de coordonnateurs, de plusieurs animateurs à temps plein, d'animateurs à temps partiel et de bénévoles. Tout le personnel garde en priorité la santé et la sécurité des enfants. Sélectionnés avec soin, les animateurs du Camp sont des étudiants à temps plein qui poursuivent leurs études au secondaire, au collège ou à l'université. Les superviseurs sont inscrits dans un programme d'études post-secondaires et possèdent plusieurs étés d'expérience dans nos camps, d'abord en tant qu'animateur et ensuite en tant que coordonnateur.

Tout le personnel du Camp reçoit une formation qui porte sur la gestion de groupe, les techniques d'animation, la sécurité, les jeux, les procédures de fonctionnement ainsi qu'une formation en secourisme général, RCR et Premiers Soins.

Par ailleurs, bien que tout le personnel du Camp reçoive une formation qui porte sur la psychologie de l'enfant, prière de noter que notre personnel n'est pas formé pour répondre à des profils d'enfants ayant été identifiés avec des besoins particuliers en matière de comportements ou nécessitant des soins spécialisés.

Une attention particulière est également portée au volet français du camp. Notre règle d'or est « **le français en tout temps** ».

Horaire des services

Service d'animation estivale

Les heures de camp sont de 9h à 16h30.

Des frais de garde de l'avant-midi seront payables si l'enfant arrive avant 8h55 en matinée. De même, si les parents d'un enfant sont absents à la fin de la journée (i.e. après 16h30), les frais de garde de l'après-midi seront payables.

Chaque mardi, une sortie ou un invité est à l'horaire. Le jeudi, nous nous rendons à la piscine extérieure, telles que Cedar Park à Bowmanville ou Petticoat Creek à Pickering. Le déplacement est assuré par les autobus qui partiront directement du camp. Il est très important que votre enfant arrive à l'heure prévue.

Service de garde

Le matin : de 7h30 à 9h00 - 40,00\$ par semaine de 5 jours, 32,00\$ par semaine de 4 jours

Le soir : de 16h30 à 17h30 - 30,00\$ par semaine de 5 jours, 24,00\$ par semaine de 4 jours

Les frais pour le service de garde sont payables lors de l'inscription.

Après 17h30, vous devrez payer la somme d'un dollar par minute de retard au personnel du camp sur place.

Accueil et départ

Lors de l'arrivée au camp, le parent doit signer la feuille d'arrivée. Les animateurs prennent les présences de leur groupe afin de s'assurer du nombre d'enfants qu'ils auront pendant la journée.

Lors du départ, une signature du parent ou tuteur sera exigée afin que le coordonnateur santé-sécurité puisse vérifier s'il est autorisé à partir avec l'enfant. Les personnes autorisées à venir chercher un enfant sont celles qui apparaissent sur la fiche d'inscription.

Si votre enfant doit quitter avec une personne autre que celle(s) inscrite(s) sur sa fiche d'inscription, nous vous demandons d'aviser le coordonnateur santé-sécurité ou le superviseur.

Dans tous les cas, le personnel à l'accueil demandera à l'adulte venant chercher l'enfant de s'identifier au moyen d'une pièce d'identité pour s'assurer que votre enfant parte avec la personne autorisée.

Si votre enfant à l'autorisation de partir seul, le parent doit l'avoir indiqué sur la fiche d'inscription. L'enfant devra, avant de partir, aviser le coordonnateur santé-sécurité.

En cas d'absence

Si vous savez à l'avance que votre enfant sera absent (ex : rendez-vous médical) et qu'il est inscrit au camp lors de cette absence prévue, il serait préférable que vous nous signaliez l'absence. Il est toutefois absolument nécessaire de communiquer tout retard ou absence le mardi et le jeudi, car ceux-ci sont nos jours de sorties.

Ratio

Aux camps de jour Garnier/Marion, le ratio enfant-animateur est d'au moins 1 animateur pour 8 enfants.

Médicaments prescrits

Tous les médicaments prescrits (identifiés au nom de l'enfant) sont ramassés par le superviseur de camp/ coordonnateur santé-sécurité (à moins d'avis contraire) au début de la journée. Le médicament sera donné à l'enfant par le superviseur de camp/ coordonnateur santé-sécurité selon la posologie indiquée. Il sera remis aux parents à la fin de la journée.

Un enfant souffrant d'allergies sévères et nécessitant le port d'un auto-injecteur devra le porter en tout temps. Un enfant qui n'aurait pas sa médication d'urgence ou son auto-injecteur lors de son arrivée pourrait se voir refuser l'accès au site.

Les parents préférant laisser au superviseur de camp ou coordonnateur santé-sécurité le soin de conserver l'auto-injecteur de leur enfant, ou préférant ne pas l'apporter au camp (dans les cas mineurs), devront compléter le formulaire de consentement afin de confirmer leur compréhension

des risques potentiellement encourus. En l'absence d'un formulaire de consentement signé par le(s) parent(s), l'enfant ne pourra intégrer le groupe ni participer aux activités / sorties prévues ce jour-là. Aucune exception ne sera autorisée.

Trousse du parfait campeur

Chaque enfant doit apporter chaque jour :

- Une boîte à dîner incluant deux collations, une bouteille d'eau réutilisable et un dîner. Faites attention de ne pas apporter de la nourriture avec des traces de noix ou qui doit être réchauffée (les campeurs n'ont pas accès aux fours micro-ondes)
- Un maillot de bain et une serviette de plage
- Un chapeau ou une casquette
- De la crème solaire
- Des vêtements de rechange et des vêtements de pluie
- Un chandail chaud en cas de diminution des températures
- Des souliers confortables pour courir et jouer dehors (de préférence des espadrilles)
- Le T-shirt du camp

Tous les enfants inscrits pour une semaine reçoivent un T-shirt du camp le mardi matin. **Veillez noter que le port du T-shirt est obligatoire le mardi et le jeudi, soit pour les sorties.** Afin d'éviter les pertes et les mélanges, nous vous recommandons d'identifier clairement le T-shirt de camp de votre enfant. Des T-shirts additionnels sont disponibles au coût de 10,00\$ chacun.

Les costumes de bain style "J-string" ou à décolleté exagéré ne seront pas tolérés sur le site.

Le Camp Garnier et le Camp Marion prennent un virage VERT ! Tous les campeurs sont invités à apporter une bouteille d'eau réutilisable puisque nous cessons de distribuer des bouteilles en plastique.

Code vie des campeurs

Nous vous demandons de prendre un moment pour lire le code de vie avec votre enfant. Afin d'améliorer le service et la qualité de vie de tous les participants inscrits au camp Garnier ou au camp Marion, les responsables se réservent le droit d'exclure tout participant qui :

- Met sa sécurité et/ou celle des autres en danger
- Ne respecte pas le code de vie du camp

Les règles de vie :

- Je parle le français en tout temps ;
- Je suis respectueux(se), poli(e) et agréable avec les animateurs et intervenants ainsi que les autres participants ;
- Je respecte les consignes données par les différents intervenants ;

- En tout temps, je reste avec mon animateur et participe aux activités que l'animateur me propose ;
- Je m'explique calmement, je recherche des solutions non-violentes et je contrôle mes émotions ;
- Sous aucun prétexte, je ne dois mettre en danger la sécurité différents intervenants et des autres participants ;
- Sous aucun prétexte, je ne dois blesser ou tenter de blesser volontairement les différents intervenants et les autres participants ;
- Sous aucun prétexte, je ne dois briser volontairement ou dérober le matériel appartenant au camp, aux différents intervenants ou aux autres participants ;
- Aucune forme d'intimidation, de violence ou de harcèlement ne sera tolérée ;
- Je garde mon environnement propre et mets les déchets dans la poubelle !

Les animateurs sont responsables du bien-être et de la sécurité des participants et intervenants. A ce titre, ils sont en droit en droit d'appliquer les procédures suivantes en cas de non-respect des règles du code de vie :

- **Après 3 incidents de niveau 1**, le gestionnaire des programmes est en mesure de retirer l'enfant du camp
- **Après 2 incidents de niveau 2**, le gestionnaire des programmes est en mesure de retirer l'enfant du camp
- **Après 1 incident de niveau 3**, le gestionnaire des programmes est en mesure de retirer l'enfant du camp

Incidents pouvant être inclus dans une fiche de niveau 1 : choix de jeu agressif, contact physique, sortir des limites de camp, langage inapproprié, provocation et taquinerie, détruire des éléments naturels, refuser de suivre une consigne.

Incidents pouvant être inclus dans une fiche de niveau 2 : lancer des objets, langage vulgaire, donner des coups de pieds, frapper, manquer de respect envers le personnel, bris mineur de la propriété

Incidents pouvant être inclus dans une fiche de niveau 3 : violence extrême (se battre, affliger des blessures), vandalisme sérieux, intimidation, vol ou bris majeur de la propriété d'un autre

Accidents

En cas de blessure mineure

- Application des premiers soins selon la gravité
- Tout le personnel du camp possède une certification en secourisme valide

En cas de blessure majeure

- Les services d'urgence (police, ambulance) sont appelés immédiatement
- Nous appelons les parents et les avisons de la situation et des mesures à prendre (ex. transport en ambulance).
- Le coût d'un transport ambulancier est aux frais du parent.

Pour tout accident

Un rapport d'accident est complété par le coordinateur sante-sécurité du camp.

Quelle que soit la gravité de l'incident, le parent sera informé de la situation.

Politique de remboursement et d'annulation

Remboursement

Jusqu'au 30 avril 2018, un remboursement de 50% vous sera remis advenant l'annulation d'une inscription.

À partir du 1er mai 2018, aucun remboursement ne sera versé.

Politique d'annulation

Pour une annulation due à une maladie ou à une contrainte médicale, nous ferons un remboursement total des montants versés pour le séjour, sur preuve médicale seulement.

Politique de changement d'inscription

Le camp permettra une modification à la semaine d'inscription si les ressources sont disponibles pour combler les besoins.

Veillez noter que des frais supplémentaires de 50,00\$ seront ajoutés à la facture pour les chèques sans provisions.

Objets perdus

Les objets perdus au camp et non réclamés auront une deuxième vie !

Les vêtements et accessoires récupérés à la fin de l'été seront donnés à une œuvre de charité dans la région de Durham. Vous aurez jusqu'au vendredi 17 août 2018 pour récupérer vos objets perdus au camp. Passé cette date, nous les garderons aux bureaux du COFD jusqu'au 15 septembre.